



Institut canadien
d'approvisionnement
et de gestion
du matériel

Canadian Institute
for Procurement
and Materiel
Management

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS

ATELIER 2025 DE GESTION DE FLOTTE DE L'ICAGM

>> 21-22 Octobre, 2025 | Hôtel Brookstreet (Ottawa)

NOM DU DÉLÉGUÉ

MES PRONONCES SONT (facultatif)

ORGANISATION

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

PAYS

TÉL.

COURRIEL

EXIGENCES PARTICULIÈRES
(ACCESSIBILITÉ, ALIMENTATION)

INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS

Inscription à l'atelier sur la gestion de flotte les 21 et 22 octobre 2025.....	695 \$ plus taxes
Atelier sur la gestion de flotte les 21 et 22 octobre 2025 et classe de maître virtuelle d'une journée complète en octobre 2025 (date à confirmer)	795 \$ plus taxes
Une journée complète de classe de maître virtuelle en octobre 2025 (date à confirmer)	150 \$ plus taxes

(*Le taux de taxe sera appliqué à votre facture en fonction de la province où vous vous inscrivez.)

MÉTHODE DE PAIEMENT TPS no R134363936

Veillez remplir, signer et dater le formulaire d'inscription. Payez par chèque, carte de crédit ou virement bancaire.

ME FACTURER

CHÈQUE JOINT (FAITES LE CHÈQUE À L'ORDRE DE : ICAGM A/S THE WILLOW GROUP)

AMERICAN EXPRESS

MASTER CARD

VISA

NUMÉRO DE CARTE

CCV

DATE D'EXPIRATION

TITULAIRE DE LA CARTE

SIGNATURE

DATE

POLITIQUES D'INSCRIPTION

Annulation : a) Un remboursement complet sera accordé pour les demandes reçues par écrit au plus tard le 19 septembre 2025. Après le 19 septembre 2025, aucun remboursement ne sera effectué. b) En cas de non-présentation, la totalité des frais d'inscription sera due.

Non-partage des laissez-passer : a) Les laissez-passer ne sont pas transférables. b) Le port du badge est obligatoire à tout moment et un contrôle ponctuel des badges sera effectué tout au long de la manifestation. c) Toute violation de la politique de non-partage des laissez-passer entraînera des conséquences, y compris, mais sans s'y limiter, la révocation du laissez-passer, l'expulsion de l'événement et la facturation du montant total du laissez-passer pour toute personne surprise en train d'utiliser un laissez-passer qui ne lui a pas été attribué par l'ICAGM.

Conduite interdite : Les participants ne peuvent pas enregistrer ou diffuser de l'audio ou de la vidéo des sessions telles que présentées lors de l'atelier sur la gestion de la flotte de l'ICAGM. P

olitique de confidentialité : a) En remplissant ce formulaire, vous consentez à l'utilisation des informations personnelles fournies à des fins d'inscription et de marketing. b) En vous inscrivant et/ou en participant à cet événement, vous permettez à l'ICAGM d'utiliser des photographies, des images et/ou du matériel audio et vidéo sans autre autorisation explicite. Le matériel est destiné à des fins promotionnelles, éducatives et d'information uniquement.